



CC du Vallon de l'Artolie (Siren : 243301173)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lestiac-sur-Garonne
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1999
Date d'effet	29/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme COLETTE SCOTT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	13, chemin du chêne de la Liberté
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33550 LESTIAC SUR GARONNE
Téléphone	05 56 72 56 50
Fax	05 56 72 56 51
Courriel	secretariat@cc-artolie.fr
Site internet	www.cc-artolie.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 151
-----------------------------	-------

Densité moyenne 148,22

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Capian (213300932)	703
33	Cardan (213300981)	451
33	Langoiran (213302268)	2 330
33	Lestiac-sur-Garonne (213302417)	608
33	Le Tourne (213305345)	775
33	Paillet (213303118)	1 232
33	Rions (213303555)	1 618
33	Tabanac (213305188)	1 095
33	Villeneuve-de-Rions (213305493)	339

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydraulique - Aménagement des bassins versants et leurs cours d'eau du territoire en vue de la lutte contre l'inondabilité. - Elle participera à la défense et à l'aménagement des berges de la Garonne par des actions de consolidation. - Entretien des équipements et des aménagements communautaires créés. - Elle ne prendra pas en charge l'entretien ordinaire des cours d'eau, estey et rivières.
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale La communauté de communes s'engage en faveur de la lutte contre l'exclusion sociale et favorise toutes actions de solidarité en direction de : <ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance : Construction, entretien et gestion des structures d'accueil (halte garderie, multi-accueil, crèche familiale, relais assistantes maternelles). Mise en ?uvre de toutes actions favorisant la parentalité. Sont exclues les garderies gérées par les municipalités. - Enfance-Jeunesse : Construction, entretien et gestion des structures d'accueil pour les enfants de 3-12 ans et les jeunes de 12 à 25 ans - Personnes âgées, handicapées ou en état de dépendance : Mise en place d'actions par la collectivité seule ou en partenariat permettant leur maintien à domicile (aides ménagères, portage des repas). La CC est compétente pour : <ul style="list-style-type: none"> - Adhérer à une mission locale et à toute structure assurant une mission d'intérêt communautaire à caractère social. - Réalisation des études et autres schémas nécessaires à la réalisation d'actions sociales. - Attribution, sous réserve de l'accord du conseil communautaire, des subventions exceptionnelles pour des actions humanitaires, signer toutes conventions avec des groupements ou associations à caractère social. - Versement d'aides exceptionnelles, en complément des aides octroyées par les CCAS (fonds de solidarités) pour des foyers en difficulté. - Exercice dans la limite de ses compétences et dans des conditions définies par conventions de missions, prestations, études ou gestion de services pour le compte des communes, chaque intervention donnant lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par les conventions, conformément à l'article L5211-56 du CGCT relatif aux prestations de services.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- *Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- *création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

1) Développement économique La communauté de communes s'engage à mettre en oeuvre toutes actions favorisant le maintien des activités économiques locales et leur développement par :

- *l'acquisition de tous immeubles ou terrains nécessaires au développement économique.*
- *la mise en oeuvre de toute étude, opération de promotion en direction des acteurs économiques locaux.*
- *la conduite d'actions de promotion et de communication, la recherche et l'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue d'implantation d'activités économiques.*
- *l'ORAC et autres procédures économiques.*
- *exercice du droit de préemption urbain sur les zones d'activités*

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- *zones d'aménagement concerté.*

- Organisation des transports urbains

- *assurer dans le cadre d'une délégation du Conseil Général, un service de transport à la demande et un service de transport transversal.*

- Organisation des transports non urbains

- *assurer dans le cadre d'une délégation du Conseil Général, un service de transport à la demande et un service de transport transversal.*

- Etudes et programmation

- *actions tendant à favoriser, à susciter et à entreprendre toutes études et réalisations nécessaires aux opérations d'aménagement de l'espace communautaire.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Dans le cadre d'un programme établi annuellement, la communauté de communes pourra :

- *créer, aménager, entretenir des voies communales d'intérêt communautaire (la liste des voies déjà transférées sont annexées aux statuts.)*

Développement touristique

- Tourisme

La communauté de communes s'engage à soutenir :

- *toute initiative concourant au développement du tourisme patrimonial, fluvial, culturel, viti-vinicole et scientifique sur le territoire.*
- *les nouveaux projets d'aménagement touristique.*
- *la mise en oeuvre d'actions tendant à favoriser l'accueil, l'information et la promotion touristique. Sont exclues les compétences exercées par le SIVU de l'Ouille et du lac de Laromet et du SIVOM Rive Droite de la Garonne.*

Logement et habitat

- Politique du logement social

La communauté de communes est compétente pour la création de logement social répondant aux critères du PLH, soit par la réhabilitation soit par la construction :

- *pour les communes de moins de 1000 habitants, création d'un logement au maximum par période de 3 ans.*
- *pour les communes de plus de 1000 habitants, création de trois logements au maximum par période de 3 ans.*
- *la création de deux logements d'urgence ou temporaires sur le territoire.*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>OPAH ou Programme d'Intérêt Général.</i>
Autres
- Acquisition en commun de matériel
- NTIC (Internet, câble...) <i>- Aménagement numérique du territoire.</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Réalisation et gestion d'aires d'accueil pour le séjour des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT MIXTE POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (200024560)	SM fermé	36 550
33	SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AIRES METROPOLITAINE BORDELAISE SYSDAU (253304794)	SM ouvert	931 258
33	Pôle d'équilibre territorial et rural du Cœur Entre Deux Mers (200049682)	SM ouvert	98 560
33	SYNDICAT D'AIDES MENAGERES A DOMICILE DES COTEAUX DE LA GARONNE, (S.A.M.D) (253303630)	SM fermé	21 851
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENTRE DEUX MERS OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	99 111

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)